



République Française
Département Vendée (85)
COMMUNE DE CUGAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 5 décembre 2024

En exercice	Nombre de membres		
	Quorum	Présents	Votants
23	12	17	20

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE CINQ DECEMBRE à 20 h 30

Le Conseil Municipal de CUGAND, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Cécile BARREAU, Maire, en session ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 29 novembre 2024

L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le vendredi 29 novembre 2024

Présents : Mme Cécile BARREAU, Maire,

Mmes et M. : Adrien BARON, Laurence CHAUVEAU, Emmanuel GARREAU, Magalie OIRY, Laurence GRONDIN Adjoints.

Mmes et M. : Jean Emmanuel BOILEAU, Michel BOIVINEAU, Guy BUCHET, Anita DOUILLARD, David EPIARD, Aurélien ALLAIRE, Annie GELINEAU, André HERVOUET, Nadège LE PIOUFFLE, Hélène LERUSTE, Marc PUICHAUD, Conseillers.

Excusés : Aurélie ALLEMAND ayant donnée pouvoir à Cécile BARREAU, Laurent GUILLOU ayant donné pouvoir à Emmanuel GARREAU, Frédéric LECOMTE ayant donné pouvoir à Adrien BARON ; Jérôme TURMEAU sans pouvoir, Jean-Claude BOURGOIN sans pouvoir, Stéphane MARTIN ayant donné pouvoir à JC BOURGOIN

Secrétaire de séance : Adrien BARON

2024-90 : DEFINITION DU LIEU DE DEROULEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DE LA COMMUNE NOUVELLE

Madame le Maire informe qu'en vertu de L'article L2121-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut se réunir et délibérer dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune dès lors que ce lieu ne permet pas l'accueil du public dans les conditions de sécurité ou d'accessibilité adéquates.

S'agissant du premier conseil municipal d'installation de la commune nouvelle qui se déroulera le lundi 6 janvier 2025, il est proposé de le tenir dans un lieu permettant d'accueillir un plus large public et recueillant les conditions de sécurité afférentes.

*Vu l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Compte tenu de ce qui est précédemment exposé en termes de conditions de sécurité pour l'accueil du public lors de la séance d'installation du conseil municipal de la commune nouvelle ;*

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** que le conseil municipal d'installation de la commune nouvelle prévu le lundi 6 janvier prochain se déroule à L'espace Culturel du Doué situé rue du Président Auguste Durand à Cugand-la Bernardière ;



Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir procéder au vote de la décision :

Nombre de Votants		20
Abstention(s)		0
Voix « Contre »		0
Voix « Pour »		20

Il en est ainsi décidé à l'unanimité des membres votants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Le secrétaire de séance
M. Adrien BARON



A Cugand, le 5 décembre 2024

Mme Cécile BARREAU
Maire de CUGAND